

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 septembre 2023

Convocation du 06/09/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le douze du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick,
M. REIGNIER Maxime représenté par Mme GALLARD Corine,
Mme LE SAGE Gwenaëlle

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie

DCM2023-09-102 **Traversée de bourg – cession à titre gracieux des pavés autobloquants voués à la destruction :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

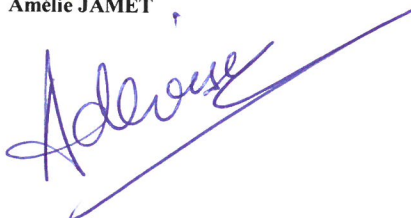
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de bourg, les pavés autobloquants situés sur les places de la mairie et du foyer rural seront voués à la destruction. La collectivité n'en n'ayant pas besoin, ils pourraient faire l'objet d'un réemploi par les habitants de la collectivité intéressés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour céder à titre gracieux aux habitants intéressés de la commune des pavés autobloquants issus des places de la mairie et du foyer rural.

Les pavés seront enlevés par les personnes intéressés, sur un jour ou plusieurs jours définis par la collectivité, pour une surface déterminée à l'avance (base 30m²) sous contrôle des agents du service technique et après inscription auprès du secrétariat de mairie.

Le secrétaire,
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

